



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Service Interministériel Régional
des Affaires Civiles et Économiques
de Défense et de Protection Civile
Bureau de la planification et de la
gestion de crises

Rouen, le **25 JAN. 2021**

**RAPPORT DE LA CELLULE POST-ACCIDENT
MISE EN PLACE DANS LE CADRE DE L'INCENDIE
SURVENU SUR LE SITE DE
LA SOCIÉTÉ NORVAL LE 16 JUILLET 2019**



SOMMAIRE :

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	p.3
1 - RAPPEL DES FAITS	p.4
2 - ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE	p.5
3 - CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE ET IMPACT SANITAIRE SUR LES USAGES	p.10
ANNEXES :	
1 - Glossaire	p.11
2 - Composition de la cellule post-accident	p.11
3 - Principaux enjeux dans le rayon de l'étude d'impact	p.12
4 - Chronologie de la gestion de l'incendie	p.13
5 - Plan des mesures réalisées par le SDIS pendant la phase de gestion de crise	p.14
6 - Résultats des prélèvements effectués par le SDIS le 16 juillet 2019	p.15

Préambule :

Les retours d'expérience réalisés à la suite d'événements technologiques montrent que ces derniers peuvent avoir des conséquences différées sur la santé humaine et l'environnement, notamment à travers des substances dangereuses pouvant impacter les sols et la chaîne alimentaire plusieurs mois après l'incident.

La circulaire interministérielle du 20 février 2012, demande aux préfets de mettre en place, quand la situation le requiert, et en concertation avec les services concernés, une instance commune pour la gestion des impacts environnementaux et sanitaires en situation "post-accidentelle".

À la suite de l'événement survenu le 16 juillet 2019 sur le site de la société NORVAL de Berville-sur-Seine, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation non classée SEVESO, il a été décidé de mettre en place une "cellule post-accident technologique".

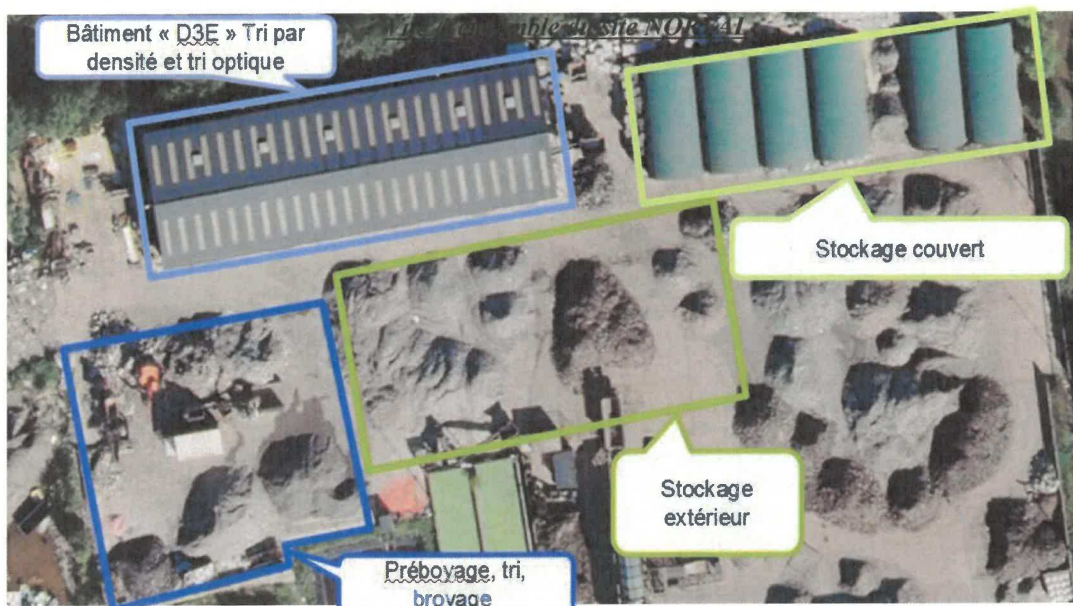
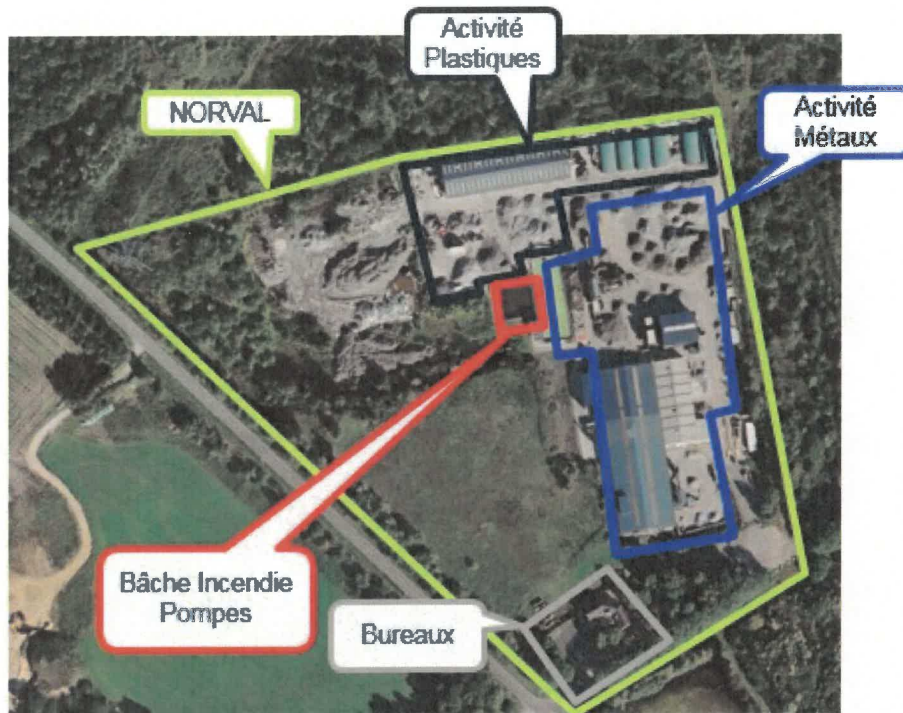
Le présent rapport établi sur la base des contributions des acteurs compétents (DREAL, ARS, SDIS, ATMO Normandie, Norval, Bureau Veritas) présente les faits ainsi que l'étude d'impact environnemental et sanitaire et ses résultats.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE NORVAL

Le site de NORVAL (groupe SUEZ) situé sur la commune de Berville-sur-Seine, est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation notamment au titre des rubriques 2790 / 2791 / 3510 et 3550.

Le site s'étend sur une surface totale de 8,8 ha (dont 4,4 dédiés à l'exploitation) et emploie 30 salariés. Une carte des enjeux se trouve en annexe 3 du présent rapport.

Norval est spécialisé dans la séparation des plastiques rigides et métaux ferreux et non ferreux en mélange, ainsi que leur commercialisation.



Vue de l'activité plastiques du site de NORVAL (zone impactée par l'incendie du 16/07/2019)

1 - RAPPEL DES FAITS

Dans l'après-midi du 16 juillet 2019 vers 17h, un incendie s'est déclaré au sein de la société NORVAL. Lors d'une opération de broyage, un élément indésirable (une pile au lithium) s'est échauffé et a été convoyé jusqu'à un parc de stockage de produits plastiques, occasionnant un départ de feu et un important panache de fumées perceptible à plusieurs kilomètres.

Les premières actions de lutte contre l'incendie menées par l'industriel n'ont pas permis d'empêcher la propagation du feu. Le plan d'opération interne a été activé par l'exploitant.

Le SDIS a engagé de nombreux moyens pour protéger les installations, éteindre l'incendie et procéder à la détection de certains polluants dans l'air pour vérifier l'absence d'effets sanitaires graves et immédiats (le détail des opérations d'extinction, des mesures réalisées dans la phase de gestion de crise par le SDIS, et les résultats de celles-ci sont présentés en annexes 5 et 6 du présent rapport) .

Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence a été signé le 17 juillet 2019 afin d'encadrer l'étude d'impact du sinistre sur l'environnement.

La cellule post-accident s'est réunie à plusieurs reprises afin d'établir le présent rapport.



Photos prises lors de l'incendie du 16/07/2019 (photo SDIS)



2 - ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

Le site est localisé au milieu d'une boucle de la Seine, à environ 1,3 km à l'Est de la commune d'Anneville-Ambourville. Le site s'inscrit dans un environnement rural façonné par les activités humaines à vocation essentiellement agricole (champs, vergers, haies et arbres têtards, boisements, pelouses et prairies silicoles) et forestière. L'organisation du paysage est marquée par l'implantation de nombreuses carrières à ciel ouvert et ballastières en eau. Le tissu urbain y est discontinu avec les habitations alignées majoritairement le long des axes routiers.

Le tableau ci-dessous indique les quantités des matériaux recensés par NORVAL et identifiées comme ayant participé à l'incendie (cf. glossaire en annexe 1 du présent rapport) :

Types de plastiques	Qualité	Tonnages sur site le jour de l'évènement	Tonnages brûlés
Plastiques de plage	PP/PE	12,3	12,3
Plastiques de déchetterie	PP/PE	341	100
PAM	ABS/PS-PP/PE	159,6	110
PAM coulant 1,085	Plastiques potentiellement bromés	150	100
Plastiques industriels (obturateurs)	PP/PE	10,74	5,38
Coques d'écrans	ABS	17,54	17,54
lot de détecteurs incendie	ABS	11,58	11,58
RBA (résidus de broyage d'automobiles)	Métaux non ferreux + caoutchouc + fines terreuses	306	145
Imprimantes	ABS	36	36
TOTAL		1044,76	537,8

PAM : Petit Appareil en Mélange / RBA : Résidus de Broyage Automobile / PP/PE : Polypropylène / Polyéthylène / ABS : Poly(Acrylonitrile-butadiène-styrène)

Compte tenu des données fournies par NORVAL, le tableau ci-dessous donne une estimation sur les produits et tonnages ayant participé aux fumées d'incendie :

Types de plastiques	Produits dans lesquels ils sont présents	Tonnages brûlés	% massique
PP/PE	Plastiques de plage Plastiques de déchetterie PAM PAM coulant 1,085 Plastiques de détecteurs incendie	217,27	55,31 %
ABS	PAM PAM coulant 1,085 Coques d'écrans Lots de détecteurs incendie	164,71	41,93 %
PVC	PAM PAM coulant 1,085	10,50	2,68 %
Brome	PAM coulant 1,085	0,32	0,08 %
TOTAL		392,80	100 %

PVC : Polychlorure de vinyle

L'arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 17 juillet 2019 prévoyait que l'industriel remette, sous deux mois, une étude d'impact comprenant :

- la nature et quantité de déchets concernés par l'incendie ;
- un inventaire des enjeux potentiels exposés aux conséquences du sinistre ;
- une évaluation de la nature et des quantités de produits impliqués dans le sinistre ;
- une campagne de prélèvements et d'analyses :
 - nombre, lieu, nature des prélèvements et des terrains ;
 - protocole mis en place ;
 - valeurs de référence disponibles.

À ce titre, NORVAL a contractualisé une étude d'impact avec la société BUREAU VERITAS pour produire un rapport détaillé reprenant l'ensemble du protocole de prélèvement, les matrices prélevées, les paramètres et les résultats obtenus pour chacun de ces éléments.

Le protocole a été établi conformément à l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 17 juillet 2019, en visant plusieurs points situés dans la trajectoire des vents dominants au moment de l'incendie (sens du panache de fumées), sur une distance d'au moins 7 km, ainsi qu'un point « témoin » à l'opposé.

Les objectifs des prélèvements sont :

- identifier une éventuelle signature chimique caractéristique de l'incendie ;
- identifier un éventuel marquage environnemental (discriminer les zones impactées des zones non impactées par le sinistre) ;
- évaluer l'exposition des enjeux à protéger (impact de l'incendie sur les milieux).

L'exploitant a ainsi établi un échantillonnage validé par la DREAL sur 8 points de prélèvements (dont 1 témoin) sur les 3 matrices suivantes, de manière à avoir une vue la plus exhaustive possible de l'impact de l'incendie :

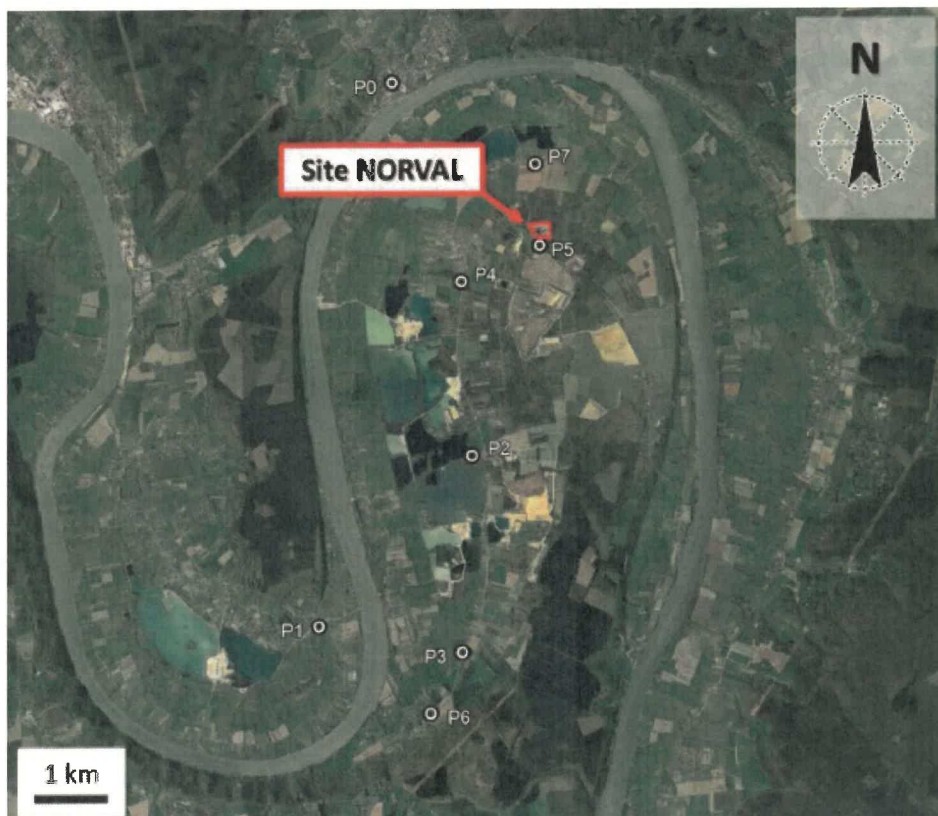
- retombées de poussières (prélèvements par lingettes sur du mobilier urbain) ;
- prélèvements de végétaux (sur plantes fourragères ou feuilles de grandes cultures) ;
- prélèvements de sols superficiels. Les sols nus et non retournés ont été privilégiés, les sols soumis à d'autres influences (proximité voirie...) ont été exclus. Les prélèvements ont été faits entre 0 et 5 cm de profondeur, pour ne viser que les dépôts de l'incendie.

Les points de prélèvement ont été choisis selon les critères suivants :

- 3 points dans des champs à différents endroits du panache ;
- 2 points dans les écoles des villages sous le vent ;
- 1 point dans l'école de Berville-sur-Seine (hors panache, mais à la demande de Mme le Maire) ;
- 1 point à proximité immédiate du lieu de l'incendie ;
- et 1 point témoin à Duclair, à l'opposé du sens du panache.



Étendue du panache identifiée par le SDIS au moment de l'incendie



Localisation des 8 points de prélèvement

Les prélèvements, réalisés les 23 et 24 juillet 2019, sont synthétisés dans le tableau ci-après pour chacun de points préalablement identifiés :

Points	Localisation des points de prélèvement	Prélèvements effectués
P0 (témoin)	Rue de Ronnenberg à Duclair (au voisinage de la société « MJC Duclair » mobiliers urbain, panneaux signalétiques et bords de route)	Sols / retombées (poussières) / végétaux
P1	Route du Manoir à Le Mesnil sous Jumièges : terrain de jeux de l'école primaire les Abeilles et terrain de jeux municipal contiguë	Sols / retombées (poussières)
P2	Route du Marais Brésil à Anneville-Ambrouville (parcelle cadastrale n°452) : terrain agricole	Sols / végétaux
P3	Route départementale D45 à Yville-sur-Seine (parcelle cadastrale n°174) : terrain agricole	Sols / végétaux
P4	Chemin de la Seigneurie à Anneville-Ambrouville (parcelle cadastrale n°232) : terrain agricole	Sols / végétaux
P5	Route départementale D64 à Berville-sur-Seine (parcelle cadastrale n°607) : terrain agricole et panneaux signalétiques	Sols / retombées (poussières) / végétaux
P6	Rue du Village à Yville-sur-Seine : terrain de jeux de l'école primaire d'Yville-sur-Seine	Sols / retombées (poussières)
P7	Rue du Village à Berville-sur-Seine : terrain de jeux de l'école primaire François Hulin	Sols / retombées (poussières)

Étant donné que les eaux d'extinctions ont été intégralement retenues sur le site (puis envoyées et traitées en totalité par un prestataire spécialisé), les analyses afférentes ne seront pas interprétées dans le présent rapport.

Des valeurs réglementaires ne sont disponibles que pour certaines matrices (air ambiant, eaux, végétaux...), et restreintes à certains composés ou familles chimiques. En l'absence de valeurs de référence, l'analyse des résultats s'est faite en comparant les valeurs mesurées dans la zone d'impact suspectée aux valeurs relevées au point témoin.

Les paramètres recherchés dans les sols superficiels sont les suivants :

LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES	PROGRAMME ANALYTIQUE
Point de prélèvement 0	Prélèvement et analyse de sols superficiels sur chacun des points	Dioxines chlorées et bromées + furannes + PCB dioxin-like + HAP + Phtalates + Sulfure d'hydrogène (H ₂ S) + Sulfate soluble (SO ₄) + Ammonium (NH ₄) + Aldéhydes + COHV + BTEX + 8 métaux toxiques + Chlorure soluble + Cyanures totaux + Methylmercaptan + pH H ₂ O
Point de prélèvement 1		
Point de prélèvement 2		
Point de prélèvement 3		
Point de prélèvement 4		
Point de prélèvement 5		
Point de prélèvement 6		
Point de prélèvement 7		

Les paramètres recherchés au titre des retombées de poussières sont les suivants :

LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES	PROGRAMME ANALYTIQUE
Point de prélèvement 0 (Témoin)	Trois prélèvements par frottis sur des surfaces de dépôts inertes de 32 x 32 cm	Dioxines chlorées et bromées + furannes + PCB dioxin-like + HAP + 33 métaux toxiques
Point de prélèvement 1		
Point de prélèvement 5		
Point de prélèvement 6		
Point de prélèvement 7		

Les paramètres recherchés dans les végétaux sont les suivants :

LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES	PROGRAMME ANALYTIQUE
Point de prélèvement 0 (Témoin)	Un prélèvement composite de plantes fourragères ou de feuilles de grandes cultures alentours (champs de maïs)	Dioxines chlorées et bromées + furannes + PCB dioxin-like + HAP + Phtalates + Aldéhydes + COHV + Résidus de solvants BTEX + 8 métaux toxiques + HCN sur végétaux + Methylmercaptan + pH H ₂ O
Point de prélèvement 2		
Point de prélèvement 3		
Point de prélèvement 4		
Point de prélèvement 5		

Les paramètres analysés dans les différentes matrices ne concernent pas exactement les mêmes substances que celles visées dans l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 17 juillet 2019. Ceci s'explique par le fait que :

- les analyses des paramètres Phtalates, acide sulfurique, sulfate d'ammonium, Aldéhydes, COV, HCl, HCN, Methylmercaptan et pH ne sont pas réalisables sur lingettes au vu des techniques d'analyses associées. Il en est de même pour la matrice « végétaux », où tous les polluants ne sont pas analysables ;
- Sur la matrice « sols » (en principe la plus complète), le laboratoire d'analyse a dû utiliser des traceurs de polluants. Le laboratoire a par exemple utilisé les chlorures solubles et le pH pour le paramètre HCl demandé. Concernant le paramètre HCN, le laboratoire a utilisé les cyanures totaux à défaut d'avoir trouvé une solution analytique pour le paramètre demandé.

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours des investigations de terrain.

Les résultats analytiques n'ont pas montré de tendances significatives et conclusives concernant la variation des concentrations en fonction de la distance au foyer d'incendie. Dans le cas des métaux analysés sur poussières atmosphériques, il est possible d'identifier une variation géographique avec des concentrations globalement plus importantes en périphérie du site sinistré. Pour autant, en l'absence de connaissance du niveau de contamination antérieur à l'évènement dans la zone étudiée il n'est pas possible de déterminer la part de contamination attribuable à l'évènement lui-même.

Concernant le point P5, situé à proximité immédiate du lieu de l'incendie, on peut signaler les points suivants :

- Lors des premières analyses, des anomalies ont été constatées sur les végétaux (métaux, dioxines furanes et PCB) et les retombées de poussières (métaux). Lors de la réunion de la cellule post-accident du 20 novembre 2019, il a été décidé de procéder à de nouveaux prélèvements de levée de doute sur un point P5bis, et d'ajouter un point P8 situé sur une zone en jachère de l'autre côté de la route d'accès à Norval (RD64). Les prélèvements ont été réalisés le 22 novembre 2019, uniquement sur les végétaux, car le prélèvement de poussières n'avait plus de sens compte tenu du temps passé depuis l'incendie et du lessivage des surfaces par des pluies abondantes.
- Les prélèvements de levée de doute réalisés ont confirmé la présence de métaux et de dioxines en quantité importante au point P5bis, et dans une moindre mesure au point P8.
- On notera que le point P5bis est situé dans le site Norval, et qu'il est susceptible de subir des retombées de poussières dans le cadre du fonctionnement normal de l'établissement.
- Le bureau Veritas conclut que *« rien ne permet de dire précisément que ces concentrations sont héritées de l'incendie du site Norval. De telles anomalies pourraient avoir été générées par une source de pollution liée à l'activité du site »*.

En ce qui concerne les risques sanitaires associés, le bureau Veritas conclut que *« d'un point de vue des expositions différées considérées pour un usage agricole de type pâturage, au regard des facteurs d'équivalence toxiques calculés, les végétaux prélevés à proximité du site NORVAL (i.e. des fourrages prélevés en P5 et P5bis) ne doivent pas être utilisés en tant que matières premières pour l'alimentation animale (pâturages). En revanche, au droit des autres points de prélèvement (y compris en P8, situé à environ 150 m du foyer de l'incendie), les valeurs calculées et comparées aux seuils et limites réglementaires ne posent pas de problèmes pour un usage de type agricole (pâturages et alimentation animale) »*.

L'ensemble des mesures et conclusions est disponible dans les rapports du bureau Veritas rédigés le 23 septembre 2019 (référéncé CB797404-7297972-V0) et le 7 janvier 2020 (référencé CB797404-7297972-07012020-V0).

3 - CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE ET IMPACT SANITAIRE SUR LES USAGES :

Les résultats des analyses réalisées à la suite de l'incendie du 16 juillet 2019 ne mettent pas en évidence d'impact sanitaire, en dehors du site occupé par NORVAL.

Les résultats des analyses réalisées montrent que, en dehors d'une anomalie révélée en P5 et P5 bis, il n'est pas possible de dégager une tendance générale permettant d'identifier un marquage environnemental significatif de l'incendie du 16 juillet 2019.

Les résultats d'analyses obtenus en P5 révèlent un lien possible avec l'incendie mais peuvent également être liés à la qualité intrinsèque des sols ou aux apports exogènes antérieurs au sinistre, certaines concentrations étaient, en effet, cohérentes avec celles du point témoin.

Il n'est pas préconisé de restriction quant aux usages des sols autour du site et dans le périmètre concerné par l'étude d'impact, à l'exception de la proximité du P5 et P5 bis qui se trouvent être situés à l'intérieur des limites de propriétés du site de NORVAL et pour lequel l'exploitant ne pourra pas avoir d'usages agricoles (de type pâturage ou fourrage).

*Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de Cabinet,*

Benoît LEMAIRE

ANNEXES :

1- GLOSSAIRE

- ABS : Poly(Acrylonitrile-butadiène-styrène)
- BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes
- CEDGP : CELLule Dévidoir Grande Puissance
- CMIC : Cellule Mobile d'Intervention Chimique
- COHV : Composés Organiques Halogénés Volatils.
- HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
- MPR : Moto Pompe Remorquable
- NNE : Nord Nord Est (environ 22,5°)
- PAM : Petit Appareil en Mélange (équipement informatiques, jouets, outillage...)
- PCB : Polychlorobiphényles
- PP/PE : Polypropylène / Polyéthylène
- PPM : Partie Par Million
- RBA : Résidus de Broyage Automobile

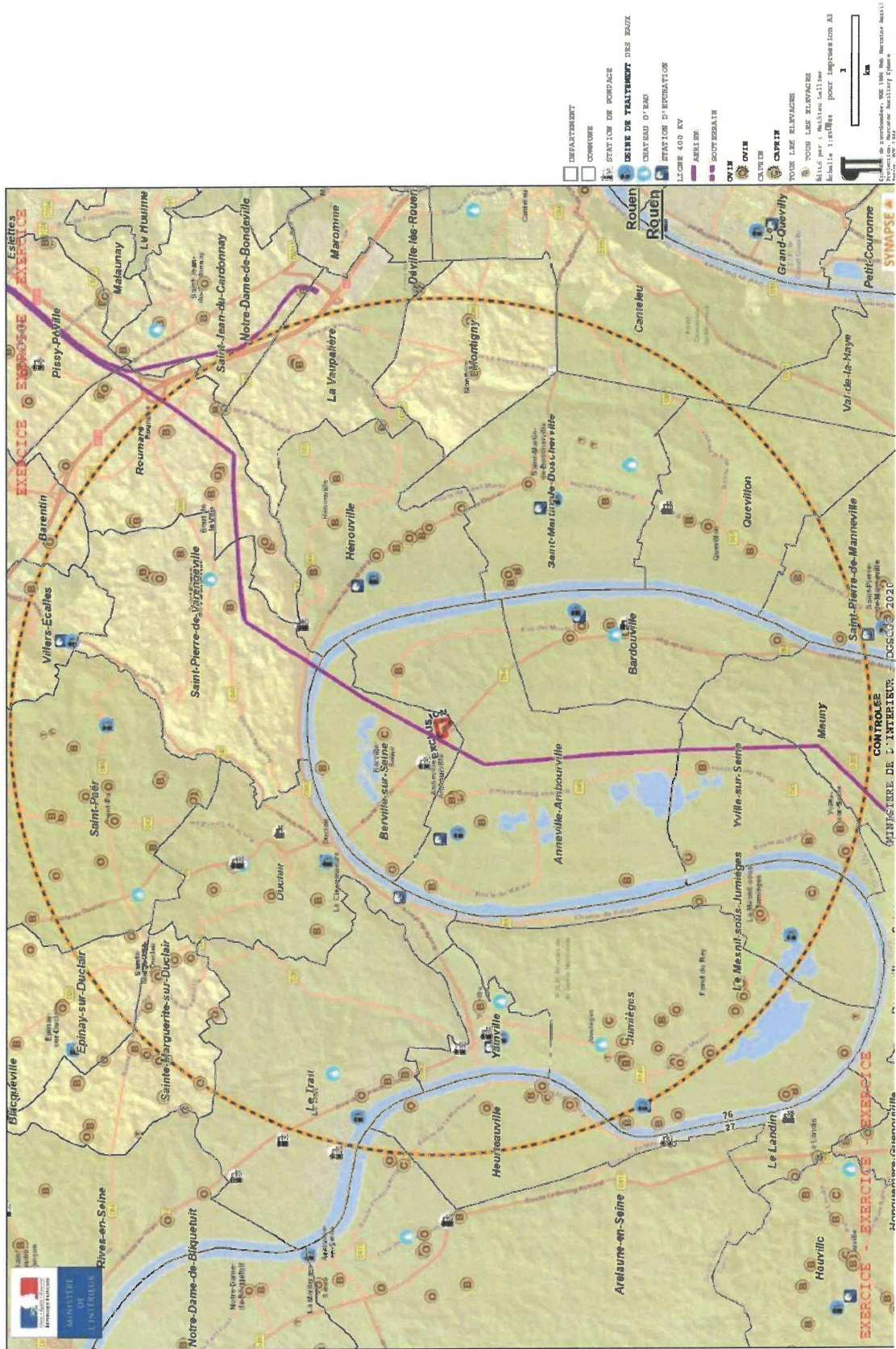
2 - Composition de la cellule post-accident

Entité	Représenté par	
SDIS	Commandant Chris CHISLARD	
DREAL	Christophe HUART	Émilie GITZHOFER
ATMO NORMANDIE	Sébastien LE MEUR	
ARS	Jérôme LE BOUARD	
Société NORVAL	Julie HERMENT Marc FERREOL	Adrien VANDENBOOSSCHE Audrey ACHENZA
Bureau VERITAS	Benjamin GADET	
PRÉFECTURE (SIRACEDPC)	Laurent MABIRE Mathieu LALLIER	Ludivine BLOQUEL

3 - Principaux enjeux dans le rayon de l'étude d'impacts

Incendie NORVAL du 16 juillet 2019

Date d'édition : 16 janvier 2020
10h43

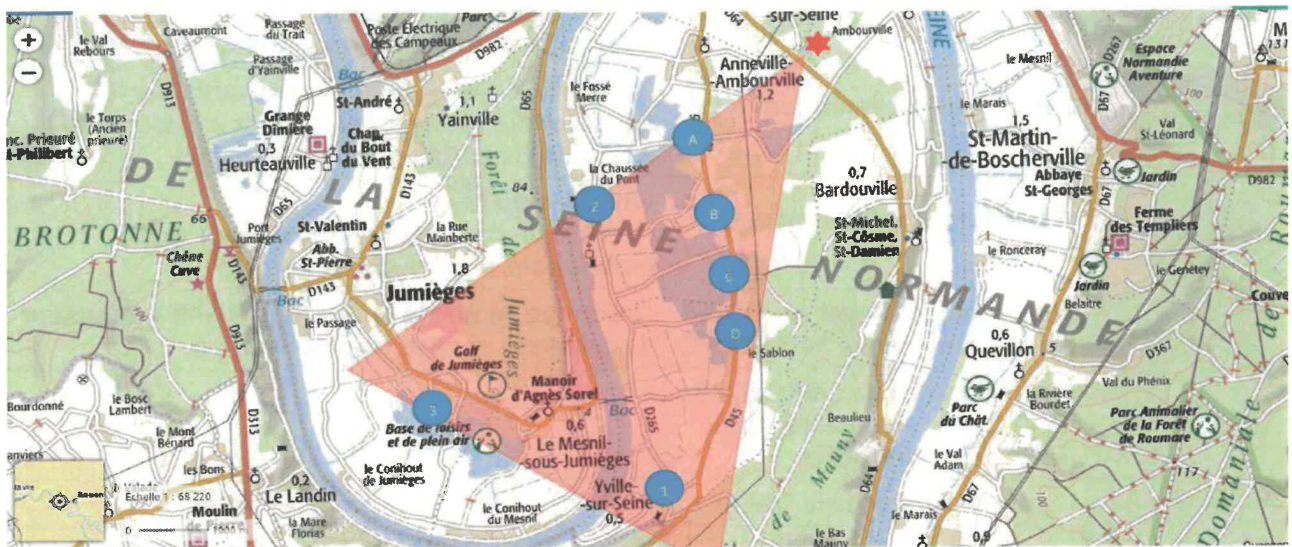


4 - Chronologie de la gestion de l'incendie

Heures	Évènement	Gestion de la crise
16/07 17h05	Départ de feu identifié par un employé	Alerte des équipes du site - mise en place des pompes fixes - déversement de terre sur le foyer - séparation des stocks pour limiter la propagation
16/07 17h25	Demande d'intervention du SDIS	La situation est jugée non maîtrisable par le directeur du site avec les moyens à disposition. Poursuite des dispositifs mis en place
16/07 17h45	Arrivée sur site des équipes SDIS	- Attaque du feu - Définition d'un plan de sauvegarde des installations non touchées
16/07 17h45	Réception de l'appel du CODIS par la permanence SIRACEDPC	- Information faite à la DREAL + GPMR + Directeur de cabinet + service communication
16/07 18h09	Appel du COG au SIRACEDPC confirmant une intervention pour feu de plastiques	
16/07 18h15	L'industriel informe la DREAL	
16/07 18h50	Point du CODIS	- Incendie de 500m ² de plastiques et déchets divers. Risque de propagation à 300m ² supplémentaires - PC de site en cours d'installation - Demande de renfort CMIC demandé - Demande d'un prélèvement des fumées atmosphériques
16/07 19h25	Information de l'ARS par SIRACEDPC	Souhait d'informer les maires des communes sous le vent : Yville-sur-Seine, Bardouville, Anneville-Ambourville, Mauny
16/07 19h45	Arrivée du directeur du SDIS	78 sapeurs pompiers sur site (dont SDIS 27), 47 engins
16/07 20h00	Information des maires	Mauny, Bardouville, Yville-sur-Seine, Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine
16/07 20h45	Rédaction d'un communiqué de presse	
16/07 20h45	Incendie circonscrit	feu de 600 Tonnes de matières plastiques circonscrit au moyen de 4500 litres/minute + 2000 litres/minute par intermittence
16/07 21h30	Information de communes	Information des communes par le CODIS étendue à Mesnil-sous-Jumiège et Jumiège.
16/07 21h47	Décision de réalimentation en eau du bassin de 900m ³ du site	Pompage en Seine à 2400m du site Coupure à la circulation de la RD64
17/07 5h39	Réouverture de la RD64	Franchissement du dispositif hydraulique
6h00 le 17/07 à 8h00 le 18/07	Opérations de lutte incendie SDIS / Norval	Déblaiement, refroidissement, surveillance, alimentation hydraulique du bassin
18/07 8h00	Fin d'intervention du SDIS	

5 - Plan des mesures réalisées par le SDIS pendant la phase de gestion de crise

Des prélèvements d'air ont été réalisés par le SDIS le jour de l'incendie. Ces prélèvements ont été réalisés dans l'environnement du site NORVAL et dans la direction du vent (faible à nul de NNE). 6 points de mesures et 9 points de contrôles olfactifs ont été effectués selon la cartographie qui suit (les points S – source- et zéro ne sont pas détaillés sur la carte).



Cartographie effectuée par le SDIS 76

Les mesures dans les fumées en proximité immédiate du foyer montrent la présence d'acide chlorhydrique (HCl) et de dioxyde de soufre (SO₂) mais une absence de dichlore.

Les résultats dans l'environnement du site (habitations situées à Anneville-Ambourville et Yville-sur-Seine, et le camping de la base de loisirs de Mesnil-sous-Jumièges), montrent que les fumées ne contiennent pas de produits chimiques susceptibles d'être nocifs. Seul le paramètre SO₂ a été détecté à 0,3ppm au niveau du hameau « le sablon » à Yville-sur Seine (soit à 4km). Tous les autres paramètres (SO₂, CO et Cl₂) aux autres points de mesures ont été mesurés à des concentrations inférieures aux limites de détection des appareils.

6° - Résultats des prélèvements effectués par le SDIS le 16 juillet 2019

Points de mesures	Détails	Mesures / prélèvements / observations réalisées	Heures	Valeurs
S	Source – Proximité immédiate du foyer	CO	22h00	60 ppm
		HCl		6,1 ppm
		SO ₂		15,3 ppm
		Cl ₂		0 ppm
		Visuel/olfactif		Fumée dense Odeur ++
0	Parking du bâtiment administratif du site	Visuel/olfactif	20h30	Fumée dense Odeur ++
1	Yville sur Seine	Visuel/olfactif	20h30	Panache stoppé par les falaises au sud d'Yville
2	Ferme de la cheminée tournante	Visuel/olfactif	21h00	RAS
3	Parking Base de loisirs de Jumièges	CO	21h30	0 ppm
		HCl		0 ppm
		SO ₂		0 ppm
		Cl ₂		0 ppm
		Visuel/olfactif		Fumées résiduelles stagnantes
A	Lieu-dit Le Claquevel	CO	20h50	0 ppm
		HCl		0 ppm
		SO ₂ Cl ₂		0 ppm
		Cl ₂		0 ppm
		Visuel/olfactif		Odeur perceptible
B	Lieu-dit le Chêne Benard	CO	21h00	0 ppm
		HCl		0 ppm
		SO ₂		0 ppm
		Cl ₂		0 ppm
		Visuel/olfactif		Odeur perceptible / Fumées résiduelles stagnantes
C	Lieu-dit Fermes du Manoir Brésil	CO	21h10	0 ppm
		HCl		0 ppm
		SO ₂		0 ppm
		Cl ₂		0 ppm
		Visuel/olfactif		RAS
D	Lieu-dit Le Sablon	CO	21h20	0 ppm
		HCl		0 ppm
		SO ₂		0,3 ppm
		Cl ₂		0 ppm
		Visuel/olfactif		RAS